

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 FEVRIER 2021**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-trois février à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 15 février, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du Pont-Neuf, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LEMARIÉ, Maire.

Présents : LEMARIÉ Jean-Louis – LHERAULT Michel – BARTHELAIX Annick - BOUVET Thierry – JOUIN Louis – DAVIERE Vincent – VIDECOQ Agnès – GUIVARCH Fabienne – RABINEAU Marie-Dominique – GANÉ Séverine

Excusé : MOLINE Cécile (pouvoir donné à GANE Séverine)

Absent : /

Secrétaire de séance : BOUVET Thierry

Compte-rendu de la réunion du 19 janvier 2021 : Pas d'observations.

N°23022021-01

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR : Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'ajouter un sujet à l'ordre du jour :

- Sous-traitance « Pose des pavés, réalisation de béton désactivé et coupe de pavés » Marché
« Aménagement place du Guesclin »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte d'ajouter ce sujet à l'ordre du jour.

N°23022021-02

PARTICIPATION 2021 PETITES CITES DE CARACTERE DE LA SARTHE : Monsieur Le Maire soumet à délibération du conseil municipal la demande de participation 2021 aux Petites Cités de Caractère de la Sarthe, qui s'élève à 1 292,96 euros, soit 200 euros de part fixe et 2,64 euros/habitant (414 habitants), ce tarif de part fixe et par habitant étant identique à celui de 2020. Ce montant inclut la cotisation à l'Association Nationale des Petites Cités de Caractère. Monsieur le Maire ajoute que la commune va bénéficier cette année d'une subvention régionale de 33 052 euros pour les travaux d'aménagement de la Place du Guesclin au titre des Petites Cités de Caractère.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de verser une participation d'un montant de 1 292,96 euros à l'Association des Petites Cités de Caractère de la Sarthe au titre de l'année 2021. Cette somme sera prévue au budget 2021.

N°23022021-03

ADHESION 2021 « ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE LA SARTHE » : Monsieur Le Maire soumet à délibération du conseil municipal la demande d'adhésion 2021 à l'Association des Maires Ruraux de la Sarthe qui s'élève à 110 euros pour l'année. L'adhésion à cette association permet :

- D'être acteur d'un réseau national des maires et des communes
- De bénéficier d'un accompagnement sur-mesure
- D'accéder à de nombreux services
- De militer en faveur du développement de la ruralité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'adhérer à l'Association des Maires Ruraux de la Sarthe pour l'année 2021 pour un montant de 110 euros. Cette somme sera prévue au budget 2021.

N°23022021-04

DEVIS SOCIETE DURAND -ELIMINATION DES DECHETS PLACE DU GUESCLIN : Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre des travaux d'aménagement de la Place du Guesclin, il est nécessaire de signer un avenant avec la société DURAND pour l'élimination des déchets contenant des HAP vers un ISDD. Le devis s'élève à 2 430 euros HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant correspondant avec la société DURAND ainsi que tous les documents s'y rapportant pour leur exécution.

N°23022021-05

DEVIS SOCIETE DURAND – POSE DE FER PLAT PLACE DU GUESCLIN : Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre des travaux d'aménagement de la Place du Guesclin, il est nécessaire de signer un avenant avec la société DURAND pour la fourniture et la pose de fer plat. Le devis s'élève à 2 394 euros HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant correspondant avec la société DURAND ainsi que tous les documents s'y rapportant pour leur exécution.

N°23022021-06

AVENANT N°1 GLOBAL : Au vu de ces devis supplémentaires, Monsieur Le Maire informe le conseil que l'entreprise DURAND propose de signer un avenant (n°1) qui reprend ces dépenses supplémentaires et qui reprend également les travaux indiqués au marché qui ne seront pas exécutés.

L'objet de l'avenant reprend les modifications suivantes :

Travaux supplémentaires

- Elimination des déchets routiers contenant des HAP :
 - o Quantité : 15 T
 - o Prix unitaire : 162 euros HT
 - o TOTAL : 2 430 euros HT
- Fourniture et pose de fer plat hauteur 12cm pour délimitation du béton
 - o Quantité : 76 ml
 - o Prix unitaire : 31,50 euros HT
 - o TOTAL : 2 394 euros HT
- Modification de nature de pavés -Passage de pavés « effet gris » à des pavés de type RGR101 « beige de cologne »
 - o Quantité : 370 m²
 - o Prix unitaire : 17 euros HT
 - o TOTAL : 6 290 euros HT

Travaux indiqués au marché et non exécutés

- Reprise réseau éclairage public : 2 916,00 euros HT
- Dépose candélabre : 829,50 euros HT
- Repose candélabre : 798,00 euros HT

Total plus-values : 11 114,00 euros HT

Total moins-values : 4 543,50 euros HT

Soit un surcoût supplémentaire (montant de l'avenant) : + 6 570,50 euros HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant n°1 dans les conditions énoncées ci-dessus.

Concernant l'éclairage public, il avait été prévu mettre un éclairage style « Led » sur la place, le point de l'éclairage public sera revu plus globalement.

Le conseil municipal est également informé que les pavés seront vraisemblablement installés d'ici une dizaine de jours.

N°23022021-07

SOUS-TRAITANCE « MOBILIER URBAIN ET VEGETATIONS », MARCHE « AMENAGEMENT PLACE DU GUESCLIN » : Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du marché « Aménagement de la Place du Guesclin », la société DURAND, titulaire du marché, a présenté une déclaration de sous-traitance avec paiement direct pour la partie « Mobilier Urbain, végétations » au profit de l'entreprise HUET, Route de La Flèche, 72 300 VION, pour un montant de 14 153 euros HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, :

- accepte le sous-traitant proposé pour les travaux « Mobilier urbain-végétations » et valide les conditions de paiement
- autorise Monsieur Le Maire à signer la déclaration de sous-traitance et tous les documents se rapportant à cette affaire

N°23022021-08

SOUS-TRAITANCE « BETON », MARCHE « AMENAGEMENT PLACE DU GUESCLIN » :

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du marché « Aménagement de la Place du Guesclin », la société DURAND, titulaire du marché, a présenté une déclaration de sous-traitance avec paiement direct pour la partie « BETON » au profit de la société SOCREAM, route nationale, 41 500 COUR SUR LOIRE, pour un montant de 4 200,00 euros HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, :

- accepte le sous-traitant proposé pour les travaux « Béton » et valide les conditions de paiement
- autorise Monsieur Le Maire à signer la déclaration de sous-traitance et tous les documents se rapportant à cette affaire

N°23022021-09

SOUS-TRAITANCE « POSE DES PAVES-REALISATION DE BETON DESACTIVE ET COUPES DE PAVES » MARCHE « AMENAGEMENT PLACE DU GUESCLIN » :

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du marché « Aménagement de la Place du Guesclin », la société DURAND, titulaire du marché, a présenté une déclaration de sous-traitance avec paiement direct pour la partie « Pose de pavés, réalisation de béton désactivé et coupe de pavés » au profit de l'entreprise CAMINHO, pour un montant de 10 904,70 euros HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, :

- accepte le sous-traitant proposé pour les travaux « Pose de pavés, réalisation de béton désactivé et coupe de pavés » et valide les conditions de paiement
- autorise Monsieur Le Maire à signer la déclaration de sous-traitance et tous les documents se rapportant à cette affaire

Le conseil municipal s'étonne toutefois que la commune n'ait pas eu connaissance de ces sous-traitances plus tôt.

N°23022021-10

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le compte administratif 2020. Après diverses informations données sur ce compte administratif en recettes et en dépenses, le conseil est invité à voter sur les résultats de 2020.

Monsieur Le Maire ayant quitté la salle des délibérations, Monsieur LHERAULT, adjoint, soumet à approbation le compte administratif 2020 de la commune qui s'établit ainsi :

Section de fonctionnement : les recettes s'élèvent à 209 153,69 euros et les dépenses à 178 806,18 euros, d'où un excédent de + 30 347,51 euros.

Section d'investissement : les recettes s'élèvent à 99 715,60 euros et les dépenses à 55 667,53 euros, d'où un excédent de + 44 048,07 euros.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2020 du budget de la commune.

N°23022021-14

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de reconduire les mêmes montants pour les subventions en 2021 que celles attribuées en 2020, en précisant toutefois que « Génération Mouvement » et « Comité fermes fleuries du canton de Sablé » nous ont fait savoir qu'ils ne souhaitent pas de subventions en 2021. Monsieur Le Maire tient à préciser que l'attribution de ces subventions est un soutien fort de la municipalité aux associations qui participent activement à la vie du village.

- Les propositions d'attributions de subventions pour 2021 sont :

- Comité des Fêtes : 150 euros
- Association du patrimoine : 150 euros

- La Jivasnières : 150 euros
- A2P72 : 150 euros
- Anciens Combattants : 46 euros
- Grpt Communal Défense (GDON) : 200 euros
- Ass. Soins infirmiers à domicile : 20 euros
- ADMR : 20 euros
- Sté alevinage La Sabolienne » : 100 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser les subventions ci-dessus aux associations pour l'année 2021 pour un total de 986 euros. Cette somme sera prévue au budget 2021.

N°23022021-11

DEMANDE DE FINANCEMENT DE L'ETAT (DETR-DSIL) TRAVAUX MAIRIE - MENUISERIES-ISOLATION ET CHAUFFAGE : Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que, suite à la décision du conseil municipal de restaurer le bâtiment communal de la mairie « Menuiseries-Isolation-Chauffage » dans le but de faire d'importantes économies d'énergie, il y a lieu de solliciter un financement de l'Etat (DETR2021/DSIL 2021). Le calcul des économies d'énergie liés à ces travaux est actuellement à l'étude par le Pays Vallée de la Sarthe, dans le cadre d'une convention service « Conseil en Energie partagé-CEP ». Les travaux pour cette opération sont estimés à 59 427,59 euros HT. **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, charge Monsieur Le Maire de solliciter un financement de l'Etat (DETR2021/DSIL 2021) pour un montant total de travaux de 59 427,59 euros HT et demande que ce dossier soit classé en priorité 1.**

N°23022021-12

DEMANDE DE FINANCEMENT DE L'ETAT (DETR-DSIL) TRAVAUX SALLE ASSOCIATIVE ANCIENNE CANTINE -MENUISERIES-ISOLATION : Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que, suite à la décision du conseil municipal de restaurer le bâtiment communal salle associative de l'ancienne cantine « Menuiseries-Isolation » dans le but de faire d'importantes économies d'énergie, il y a lieu de solliciter un financement de l'Etat (DETR2021/DSIL 2021). Le calcul des économies d'énergie liés à ces travaux est actuellement à l'étude par le Pays Vallée de la Sarthe, dans le cadre d'une convention service « Conseil en Energie partagé-CEP ». Les travaux pour cette opération sont estimés à 14 532,55 euros HT. **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, charge Monsieur Le Maire de solliciter un financement de l'état (DETR2021/DSIL 2021) pour un montant total de travaux de 14 532,55 euros HT et demande que ce dossier soit classé en priorité 2.**

N°23022021-13

DEMANDE DE SUBVENTION REGION AU TITRE DES PCC POUR LES MENUISERIES MAIRIE : Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que, suite à la décision du conseil municipal de procéder à des travaux de restauration de la mairie, notamment le remplacement de toutes les menuiseries, il y a lieu de solliciter auprès de la Région au titre des « Aménagements urbains des Petites Cités de Caractère ». Les travaux pour cette opération sont estimés à 31 145,83,00 euros HT. **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, charge Monsieur Le Maire de solliciter un financement à la région au titre de « Intervention en faveur des communes et de leur groupement : Travaux extérieurs bâtiments remarquables : menuiseries mairie », pour un montant total de travaux de 31 145,83 euros HT.**

N°23022021-15

CONVENTION ADHESION AU CONSEIL ENERGIE PARTAGE : Monsieur Le Maire propose au conseil municipal d'adhérer au service de Conseil en Energie Partagé (CEP) proposé par le Pays Vallée de la Sarthe. La convention a pour objet de définir :

- les conditions de fonctionnement du Conseil en Energie Partagé du Pays Vallée de la Sarthe
- les engagements réciproques du Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe, qui porte le service, et la collectivité signataire, qui bénéficie de ce service

Le Conseil en Energie Partagé (CEP) est un service d'aide à la gestion énergétique du patrimoine des collectivités. La convention prend effet à la date de la signature de la convention jusqu'au 18 novembre 2021 et la cotisation annuelle s'élève à 333,60 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au Conseil en Energie Partagé proposé par le Pays Vallée de la Sarthe et autorise le Maire à signer la convention.

INFORMATION DATE ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES : Monsieur Le Maire informe le conseil municipal du décret 2021-118 du 04 février 2021 portant les dispositions du double scrutin, pour les élections départementales et régionales qui auront lieu les 13 et 20 juin prochains. En raison de la crise sanitaire, il convient d'ores et déjà de décider si la commune maintient le bureau de vote dans la salle de conseil ou s'il convient d'organiser ces deux scrutins dans un autre lieu plus approprié au maintien des distances de sécurité.

Il est décidé de proposer la salle du Pont-neuf pour l'installation des deux bureaux de vote lors des scrutins des 13 et 20 juin 2021.

AFFAIRES DIVERSES

- **Commission finances** : Initialement prévue le 02 mars, cette commission est reportée au mardi 09 mars à 20 heures 30.
- **Dates conseils municipaux** : Les prochains conseils municipaux auront lieu les 16 mars 2021 et 23 mars 2021 à 20 heures 30.
- **Prix du fleurissement** : La date de remise des prix du fleurissement est fixée au samedi 20 mars 2021, salle de la Marbrerie. Si les conditions sanitaires ne se sont pas améliorées et suivant les directives, nous serons peut-être contraints de porter les prix directement chez les lauréats.
- **Instrumentation fissures église** : La pose des témoins a été faite cette semaine, et seront posés pour une année, avec un relevé tous les mois.
- **Défibrillateur** : le SDIS a créé un groupement de commandes pour l'acquisition de défibrillateurs. Il sera proposé la candidature d'Asnières pour adhérer à ce groupement de commandes.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 16 mars 2021 à 20 heures 30, salle du Pont-Neuf. La séance est close à 21 heures 40.

Monsieur Le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de la légalité de la Sous-Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.